



Fontenoy infos

Retrouvez-nous sur le site www.fontenoy.fr

Bulletin municipal – Décembre 2019 – n° 15

LE MOT DU MAIRE



Bienvenue dans notre bulletin « *Fontenoy Infos* » qui sera le dernier de notre mandat qui fut bien rempli, en ne citant que quelques dossiers importants :

* Enfouissement des réseaux dans la Rue de Soissons ;

* Mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite de la mairie, des écoles, de la salle des fêtes, de l'église, des vestiaires sportifs et des arrêts de bus ;

* Réhabilitation des assainissements autonomes ;

* Construction du bâtiment communal ;

* Réfection d'une partie des trottoirs ;

* Participation à l'élaboration du PLUi.

L'année 2019 se termine !

Tout passe vite, trop vite.

Comme tous les ans, l'occasion nous est donnée de vous souhaiter de très belles fêtes de Noël en famille et nous avons une pensée toute particulière pour les personnes qui sont seules, en souhaitant que la solidarité s'installe dans notre village pour que chacune et chacun puisse passer un moment de bonheur.

Ce dernier journal est aussi le moment pour nous de vous remercier, à nouveau, de la confiance que vous nous avez accordée, en espérant avoir répondu à vos attentes.

Soyez certains que le Conseil Municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre, avec sérieux et attention, les intérêts de notre commune jusqu'aux prochaines élections.

Le moment est, également, venu pour nous de remercier l'employé communal pour son investissement ainsi que le Comité des Fêtes pour ses événements festifs durant l'année 2019, sans oublier le personnel administratif.

Après cette fête de fin d'année, l'année 2020 se profile et nous vous la souhaitons belle en espérant que vos résolutions et objectifs soient atteints.

Nous aurons l'occasion de vous réitérer nos vœux au cours de la traditionnelle cérémonie qui aura lieu en janvier.

Bonne lecture !

Le Maire
Patrice ZIMMER

COMMÉMORATIONS

Deux cérémonies se sont déroulées autour de notre monument.

LA PREMIÈRE : le 8 novembre 2019

Initiée par les professeurs des écoles, que nous remercions, où les enfants ont, comme leurs aînés, appelé les noms inscrits des morts pour la France en terminant par « la Marseillaise ».



LA SECONDE : le 11 novembre 2019

L'officielle, qui s'est déroulée comme à l'habitude conjointement avec la commune de Nouvron-Vingré.

Nous nous sommes inclinés devant les monuments de Fontenoy (stèle à Port-Fontenoy, à l'église et au cimetière) pour poursuivre à Nouvron-Vingré devant les monuments du plateau, de l'église et des fusillés de Vingré.

Ce rassemblement s'est achevé autour du verre de l'amitié, organisé par la commune de Nouvron-Vingré.



Nous remercions les personnes des deux villages qui ont partagé cet événement.

Nous souhaitons, comme d'habitude, que vous soyez de plus en plus nombreux pour nous aider à lutter contre l'oubli.

VOTE : INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections municipales de 2020, vous devez être inscrits sur les listes électorales avant le vendredi 7 février 2020 (loi N° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales).

Auparavant, il fallait être inscrit sur les listes avant le 1^{er} janvier de l'année de l'élection.

Ce texte de loi a repoussé la date butoir d'inscription au 6^{ème} vendredi avant le scrutin.

Pièces à fournir :

* Le formulaire d'inscription : télécharger le formulaire cerfa n° 12669 ;

* Une pièce d'identité ;

* Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;

En cas de déménagement, vous devez vous inscrire sur les listes de la nouvelle commune.



LA FIBRE : C'EST BIENTÔT !

Nous pensons que la fibre sera disponible, à Fontenoy, à la fin du premier semestre 2020.

Les installations comprendront aussi la pose de la prise dans chaque habitation, pour ceux qui souhaiteront s'abonner.

Des informations complémentaires seront portées à votre connaissance à l'approche de cette date en vous donnant la liste des opérateurs concernés ainsi que les coûts d'abonnement.

RADAR PÉDAGOGIQUE

Nous avons enfin obtenu la subvention des « amendes de police » qui va nous permettre de participer à l'acquisition de deux radars pédagogiques, comme nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois.



Ces appareils seront posés aux deux extrémités de Fontenoy, l'un rue de Soissons et l'autre rue de Vic-Sur-Aisne et nous souhaitons, vivement, qu'ils participent au ralentissement des véhicules qui traversent notre village. Nous allons essayer d'orienter notre choix sur des installations mobiles afin de pouvoir en positionner un, de temps en temps, sur la RD 17.

PLUi

Le projet PLUi a été voté, à la majorité, au Conseil Municipal du 29 septembre 2019.

Ce projet traduit l'expression du projet politique d'aménagement et développement sur l'ensemble du territoire pour les 54 communes de la C.C.R.V. pour les 15 ans à venir.

Cet outil fixe les modalités de mise en œuvre du projet et les règles d'utilisation des sols pour l'ensemble du territoire de la C.C.R.V.

Quatre étapes ont permis l'élaboration de ce document :

1°) Le diagnostic (les enjeux) ;

2°) Le P.A.D.D. « Projet Aménagement et Développement Durable » (attractivité patrimoine, conception de l'habitat, offres de déplacement, objectifs de consommation foncière) ;

3°) Règlement écrit et graphique (développement et préservation du territoire, répartition des logements à créer) ;

4°) Justifications, explications des choix (sur le développement, la répartition et l'emprise des zones d'extensions).

L'étape finale avant d'approuver le PLUi c'est l'enquête publique.

Chaque personne pourra noter sur le registre prévu à cet effet les éventuels commentaires ou réclamations.

Pour ce faire, nous vous indiquons les dates et horaires de présence du commissaire enquêteur dans les villages les plus proches :

AMBLENY : 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00

VIC-SUR-AISNE : 8 janvier 2020 de 10h00 à 13h00

RESSONS-LE-LONG : 10 janvier 2020 de 9h00 à 12h00

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

La loi NOTRe avait prévu qu'au 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable soit transférée aux Communautés de Communes, en l'occurrence pour nous la C.C.R.V. (Communauté de Communes de Retz-en-Valois).

Parallèlement un syndicat, plus important s'est créé ; le S.E.S.V. (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois).

Il rassemble 11 anciens syndicats et comprend 83 communes pour environ 35 000 habitants.

La Communauté de Communes va user de sa faculté de substitution au profit de ce syndicat auquel nous venons d'adhérer.

Notre décision a été motivée par la pérennisation de la ressource en eau potable considérant que ce grand syndicat disposera de moyens financiers plus importants de nature à nous assurer une certaine sécurité.

Le SIVOM « eau » sera dissous le 31 décembre 2019.

Votre prochaine facture vous sera donc adressée par le S.E.S.V. au cours du 1^{er} trimestre 2020 sauf pour les abonnés qui pratiquent la mensualisation.

Cette nouvelle organisation a pour but de refonder un grand service et à terme d'harmoniser le coût des consommations sur les 83 communes.

Il est probable qu'après étude, le prix de l'eau de Fontenoy évolue légèrement à la baisse.

ASSAINISSEMENT

Voilà plus de deux ans que l'opération de réhabilitation des assainissements individuels non collectifs a été mise en place.

Sur 234 maisons, 38 étaient conformes. Il restait donc 196 installations non conformes à réaliser.

118 ont adhéré au projet.

Nous tenons à féliciter les habitants de Fontenoy qui ont contribué à rendre le village à 70 %, propre de rejet avec 156 maisons aux normes.

Il reste, à ce jour, 8 pavillons à réaliser ainsi que le Fonds d'Arlaines qui disposera d'une installation semi-collective. Cette intervention, qui a été importante, connaîtra son accomplissement courant du 1^{er} trimestre 2020.

ENVIRONNEMENT

Faire de Fontenoy un village toujours plus agréable à vivre : telle est la mission à laquelle s'attachent, quotidiennement, la municipalité, la communauté de communes et un grand nombre de Fontenoviciennes et Fontenoviciens, afin d'offrir à chacun un environnement accueillant.

Cependant, malgré les moyens déployés et à cause de la longueur de notre village, garder l'espace public propre reste un véritable défi.

Cartons, papiers, mégots de cigarettes, déjections et bien d'autres encore abîment cet environnement et mettent à mal le travail quotidien de l'agent municipal.

Et pourtant, chacun le sait, la propreté dans le village est l'affaire de tous :

* Chacun est responsable de son trottoir (désherbage et déneigement) devant son logement (propriétaire ou locataire) ;

* La déchèterie d'Ambleny pour les déchets verts ;

* La communauté de communes est en charge du ramassage des poubelles ;

* Le village de Fontenoy est responsable de la propreté des voiries communales et des espaces publics.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Le Conseil Municipal a chargé le Maire de signer une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux (la quatrième) partant du Café de la Mairie jusqu'aux « trois grilles » (Intersection de Nouvron-Vingré).

Cette opération représente un coût de 286.129,72 € H.T. dont 166.213,88 € H.T. à la charge de la commune ; c'est une grosse tranche.

La commission de l'USEDA se réunira en mars 2020 et nous informera de sa décision d'octroi de sa subvention, qui représente la différence soit 119.915,84 € H.T.

Celle-ci pourra permettre de commencer les travaux en 2020. En cas de refus, le dossier sera représenté en 2021 pour faire les travaux dans cette même année.

Fontenoy sera terminé.

Nous pourrions poursuivre nos efforts pour continuer ces travaux à Port-Fontenoy.

ÉTAT CIVIL

En vertu du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des données) qui est le nouveau cadre juridique de l'Union Européenne et qui gouverne la collecte et le traitement des données personnelles des utilisateurs, il n'est plus autorisé de publier les informations (naissances, mariages, décès) sauf consentement préalable des personnes concernées.

LES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE FONTENOY, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

RAMASSAGE DES BACS JAUNES TOUTS LES 15 JOURS : LES MÉRGRÉDIS.

* Briques alimentaires, cartons, tous les papiers, enveloppes, courriers, lettres, livres, cahiers, catalogues, annuaires, publicités, prospectus, journaux, magazines.

* Boîtes en acier ou en aluminium, canettes, aérosols, barquettes en aluminium, boîtes de conserves, bouteilles et flacons en plastique.

Coût pour la collectivité = 185 € la tonne

▼ Erreurs de tri fréquemment constatées : Verre, barquettes en polystyrène, vêtements, chaussures, sacs en plastique.

S'il y a erreur de tri, il y a double coût.

En quoi ses matières sont-elles recyclées ?

Avec le plastique : des vêtements polaires, des objets en plastique.

Avec le carton, le papier : du papier, du carton.

Avec le métal : des objets en métal.

RAMASSAGE DES VERRES TOUTS LES DEUX MOIS : LES VENDREDIS

* Bouteilles, bocaux, pots de confiture ;

⚠ Pas de vaisselle, le verre utilisé pour le PYREX et les verres de table n'est pas le même verre – il ne peut pas être recyclé et doit être mis dans la poubelle ménagère.

Pas d'objet en terre cuite non plus.

Coût pour la collectivité = 54 € la tonne

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES : LE MARDI

* Couches, boîtes en polystyrène, barquettes, films plastique, pots de crème, yaourts, sacs plastique, pots en plastique pour les plantes, objets en terre cuite.

Coût pour la collectivité = 227 € la tonne

Les ordures ménagères sont enfouies dans le département de l'Aisne, une partie du biogaz émis par leur décomposition est valorisée.

CONCLUSION : Faire le tri coûte moins cher à nos impôts et à la planète.

Nota : Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir des jours annoncés.

ÉLECTRICITÉ

Depuis 2019, les Fontenoviciens peuvent choisir leur fournisseur d'électricité dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence.

Actuellement, 50 % des Français ne savent pas qu'ils peuvent choisir un autre fournisseur qu'ENEDIS.

Pour s'informer sur les dernières actualités liées à l'énergie, il faut se rendre sur le site Internet :

<https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Comprendre-le-marche-de-l-electricite-et-du-gaz/L-ouverture-du-marche-de-l-electricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence>

La liste des fournisseurs d'électricité a été mise à jour le 1^{er} avril 2019 sur le site :

<https://www.fournisseur-energie.com/liste-fournisseurs-electricite/>

Enfin, nous vous informons qu'il n'existe plus d'agence E.D.F. (fournisseur historique), pour plus d'informations :

<https://www.fournisseur-energie.com/actualites/fermeture-des-agences-edf/>



MOBILIER URBAIN

Nous avons passé une commande pour acquérir trois bancs.

* **Le premier** sera posé dans la cour d'école, le long de la Mairie et servira aux enseignants et élèves ainsi qu'aux parents qui amènent leurs enfants à l'école de musique.

* **Le second** sera installé au cimetière (à peu près au milieu) et il permettra aux personnes qui viennent se recueillir auprès des leurs d'effectuer une pause après avoir gravi une pente, que nous savons difficile.

* **Le troisième** remplacera un banc manquant à la salle des fêtes.

Le choix s'est orienté sur un plastique composite recyclé pour nous engager dans la voie écologique.

Ce matériau est teinté dans la masse et il présente plusieurs avantages : nettoyage facile, hygiène (il ne pourrit pas, ne s'effrite pas et ne moisit pas), il ne se fend pas et résiste bien aux U.V.



NOTRE ÉCOLE : Jean-Pierre NICOL



Notre section CM1 et CM2 a été mise à l'honneur à deux reprises pour la pertinence de son enseignement.

Tout d'abord au travers d'une interview réalisée par son instituteur, Monsieur FIEVET Michel, dans la revue « Terre à Ciel » - poésie d'aujourd'hui, qui traite de la pédagogie inspirée et inspirante en plaçant la poésie autour de l'enseignement.

Vous pouvez la retrouver sur Internet :

<https://www.terreaciel.net/lapoesie-a-l-ecole-ou-l-art-de-tranmettre-selon-Michel-Fievet-Propos>

Plus fort encore, Monsieur FIEVET est cité pour sa façon d'enseigner, dans un livre d'Adeline BALDACCHINO, à la page 195, qui vient de paraître aux Éditions FAYARD, dont le titre est « notre insatiable désir de magie » qui relate les échanges entre les poètes contemporains et les enfants de l'école de Fontenoy.

Cette manière d'enseigner, intéressante, permet d'insuffler le goût des mots, le plaisir de lire, la joie d'écrire mais aussi d'enrichir le vocabulaire et d'apprendre la syntaxe et l'orthographe.

Bravo Michel FIEVET !

UN PEU DE SPORT !



L'A.C.S. FOOT VIC

RECRUTE !!!



**Tu es né(e) entre 2002 et 2014
Et tu as envie de jouer au foot ??**

**Viens rejoindre nos équipes de jeunes
U 6 à U 17**

Contact : Ludovic DE BROSSARD – Téléphone : 06.73.13.37.33



BÂTIMENT COMMUNAL – C'EST PARTI !



La construction de notre bâtiment communal a commencé.

La maçonnerie est terminée.

La charpente est arrivée et sera peut-être posée quand vous lirez ces quelques lignes.

La fin des travaux est prévue vers la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Ce bâtiment va nous permettre d'améliorer les conditions de travail et de stockage.



TRAVAUX DE RÉFECTION

Nous avons réalisé des travaux sur le « chemin de Confrécourt ».

Ceux-ci ont consisté à le remettre à sa place sur une portion d'environ 300 m.

En effet, cette sente avait progressivement été déviée avec le temps, en trouvant sa place sur les terres des exploitations agricoles.

Son tracé initial a été reconstitué.

Quelques arbres ont été abattus. Un dessouchage et un débroussaillage ont été effectués, puis une planéité et un profilage ont terminé les travaux.

Un arrêté a été pris pour interdire toute circulation de cycles et véhicules à moteur jusqu'à ce que le sol soit stabilisé.



CIMETIÈRE

La commune a décidé de couper six arbres, morts, dans l'allée menant au cimetière.

En effet, leur taille ainsi que leur état représentent un danger.

En cas de tempête et compte tenu de leur fragilité, ils menacent le cimetière ainsi que les propriétés voisines.

Ces travaux sont prévus en janvier et une réflexion sera engagée sur le remplacement de ces arbres par une petite haie d'essence locale.

Lors de cette intervention nous en profiterons pour couper deux arbres, morts dans la Rue du Four à Chaux.



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Patrice ZIMMER
Maire de FONTENOY
et le Conseil Municipal

vous invitent à la cérémonie des vœux pour la nouvelle année suivie du verre de l'amitié qui aura lieu le :

Samedi 18 janvier 2020
à 17 h 00

à la Salle des Fêtes
Espace BRETILLOT



DOSSIER RÉNOVATION

EN 2020, LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE) EST REMPLACÉ PAR UNE NOUVELLE PRIME.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), qui autorise à déduire de ses impôts une partie du coût des travaux consacrés à l'amélioration de la performance énergétique du logement principal, avait déjà subi de nombreux coups de rabot. Il va être définitivement supprimé d'ici à 2021 et remplacé par une prime.

NOUVELLES MODALITÉS : Le montant alloué ne sera plus proportionnel aux coûts des travaux réalisés comme c'est le cas aujourd'hui. Il devrait couvrir jusqu'aux 2/3 des dépenses engagées. La bonne nouvelle, c'est que cette prime sera versée dans la foulée des travaux après l'envoi d'une facture sur une plateforme Internet, alors qu'avec le CITE, il fallait attendre un an pour toucher le crédit d'impôt.

Les conditions de ressources pour prétendre au nouveau dispositif sont celles fixées par l'ANAH. Par exemple, pour un couple avec deux enfants, le plafond de ressources (hors Île de France) pour être éligible est de 30.389 € pour un ménage très modeste, et de 38.958 € pour un ménage modeste.

Les chaudières gaz (y compris celles à très haute performance énergétique) seront exclues du dispositif, sauf pour les ménages modestes. Un foyer aux revenus plus élevés ne percevra aucune prime unifiée, mais il bénéficiera quand même des CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Il sera possible d'obtenir une aide directement en ligne à partir d'une plateforme nationale en quelques clics : il faudra d'abord faire valider une demande d'aide sur la base d'un devis, puis l'aide sera versée juste après les travaux, dès l'envoi de la facture.

PRIME UNIQUE : Le gouvernement souhaitant accorder les aides à ceux qui en ont le plus besoin, tout crédit d'impôt aux 20 % des ménages les plus aisés (appartenant aux déciles* de revenus 9 et 10) sera supprimé dès 2020. * Les déciles correspondent à des plafonds de ressources. Cependant, si ces ménages ont engagé des travaux en 2019 (ou signé un devis en 2019), ils pourront déduire de leurs impôts une partie de leur facture. Il faut aussi noter que l'application du CITE sera prorogée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2020) pour les propriétaires occupant leur résidence principale. Les locataires et les occupants à titre gratuit seront donc exclus du dispositif dès l'an prochain.

Le crédit d'impôt sera temporairement conservé en 2020 pour les 30 % de foyers aux revenus moyens (soit les déciles 5 à 8) puis sera converti en prime en 2021. D'ores et déjà, dès le 1^{er} janvier 2020, 40 % des ménages les plus modestes (déciles 1 à 4) vont avoir droit à la nouvelle prime unique à la rénovation énergétique. Elle concernera les travaux réduisant les émissions de CO₂ (par exemple, installation d'un chauffage solaire, d'inserts, d'un chauffe-eau thermodynamique). Le nouveau dispositif devrait être étendu aux ménages aux revenus intermédiaires en 2021.

Cette nouvelle incitation à la rénovation vise d'abord à venir en aide aux foyers dont les installations sont les plus vétustes, et par conséquent les plus polluantes. En effet, ce sont ces ménages, pourtant les plus pénalisés (ils doivent acquitter des factures de chauffage très élevées), qui recourent le moins aux aides disponibles. Soit parce qu'ils ne les connaissent pas, soit parce que les démarches à engager leur paraissent longues et complexes. Ainsi, en 2019, les aides accordées aux foyers les plus modestes ne représentaient que 10 % des sommes versées au titre du CITE.

Le montant des aides publiques pour aider les Français à rénover leurs logements devrait rester stable en 2020 : 1,7 milliard d'euros environ, concernant 500 000 rénovations par an contre seulement 360 000 aujourd'hui.

La nouvelle prime représentera 800 millions d'euros en 2020, soit un montant à peu près équivalent au CITE.

On peut trouver les travaux éligibles, le barème des primes accordées et les plafonds de ressources sur :

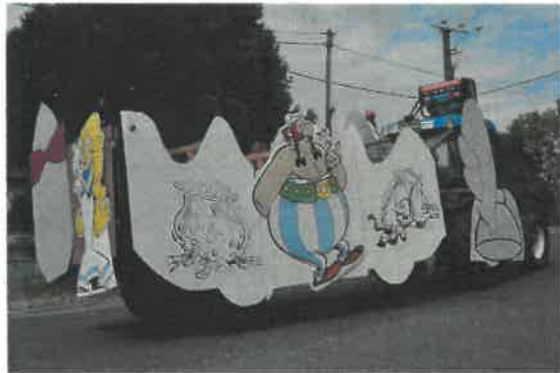
- le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologique-solidaire.gouv.fr
- l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) : www.anah.fr

FONTENOY : L'ALBUM PHOTOS !



11 juin 2019 : La journée sportive de l'Éducation Nationale s'est déroulée, comme tous les ans, au stade de Fontenoy avec Michel ROBACHE et son épouse Danièle, toujours aussi dévoués.

Les professeurs des écoles et les éducateurs ont contribué à la réussite de cette manifestation qui s'est achevée par la remise des trophées, récompensant les épreuves sportives.



13 juillet 2019 : Comme l'année précédente, le Comité des Fêtes a fait preuve d'originalité pour organiser les fêtes des 13 et 14 juillet.

Décoration du tracteur de la commune sur le thème « ASTÉRIX », traversée du village, barbecue géant, retraite aux lampions, jeux pour les enfants, concert de jazz, feu d'artifice, en associant les enfants du centre aéré.

Tout était réuni pour passer un bon moment.



14 juillet 2019 : Merci à M. et Me PILO Philippe et Pascale, qui viennent de devenir propriétaires à Fontenoy et qui ont marqué leur arrivée, dans notre village, de façon généreuse.

En effet, M. PILO est musicien et il a rassemblé quelques collègues pour nous offrir un concert de jazz de plus d'une heure.

Cet instant musical a ravi les personnes présentes.

Bravo et Merci.



17 août 2019 : 82 coureurs ont pris part, ce dimanche à Fontenoy, au challenge des grimpeurs.

Baptisée « La Brétillet » en hommage à l'ancien maire disparu en 2007, la course organisée par l'association « Pour le Plaisir de Courir » avec le soutien de la municipalité, a été convoitée par les fers de lance de la discipline.

Chez les hommes, Jérémy ROUSSIN (Épernay Triathlon) a confirmé sa forme du moment en devançant Anthony DISANT (Sud Aisne Athlé) et Grégory SAGOT (Crépy-en-Valois).

Chez les dames, pour sa première participation, Émilie PEREIRA (Entente Oise Athlétisme) n'a eu aucun mal à s'imposer en devançant Angélique COQUEMA (Sud Aisne Athlé) et Katalin TRANNIN (NL Vailly-Sur-Aisne).



19 décembre 2019 : Le repas de Noël s'est déroulé avec environ 65 enfants et comme toujours une belle ambiance.

À la fin du repas, le Père Noël a distribué des chocolats à tous les enfants.

C'est toujours un moment attendrissant !

Merci au Père Noël et à tout le personnel du SIVOM.